EXTRAIT DU **REGISTRE**
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 06 novembre 2026
Délibération 2026-55

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 06 novembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, BORDE Christophe, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, LAFON Rémy, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Représentés : FROIDEFOND Olivier
Absents excusés : FROIDEFOND Olivier, GAILLARD Marlène, FONCY Guillaume, TARRADE Simon,
Absents non excusés :
Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,
Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.

Objet : Clôture du budget annexe « lotissement de Monge »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a réalisé un lotissement communal « lotissement de Monge » de 3 lots sur un terrain situé au Nord de la commune, lieu-dit Monge.

Le lot N°1, parcelle B 1155 a été vendu par acte administratif en date du 21 juillet 2022 et délibération N°2022-29 en date du 24 juin 2022

Le lot N°2, parcelles B 1147 et B 1156 a été vendu par acte administratif en date du 11 février 2026 et délibération N°2025-22 en date du 20 juin 2025

Le lot N°3, parcelles N° B 1148, B 1150, B 1152 et B 1158 a été vendu par acte administratif en date du 11 février 2026 et délibération N°2025-22 en date du 20 juin 2025

Le budget annexe « Lotissement de Monge » a été créé par délibération du Conseil municipal du 01 mars 2019. L'ensemble des lots a été cédé à ce jour. Il convient de clore le budget du Lotissement de Monge au 31/12/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PRONONCE	la clôture du budget annexe du Lotissement de Monge au 31 décembre 2026
DIT QUE	les résultats seront intégrés au budget principal sur l'exercice 2027
PRECISE QUE	la clôture du budget met fin à ses obligations fiscales en matière de TVA (élément pour le SIE)
CHARGE	Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 07/11/2026
Publiée le

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

AR Prefecture

024-212401715-20261106-DELIB_202655-DE
Reçu le 07/11/2026